

COMMUNE de SAINT HILAIRE SUR ERRE

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL **du** **05 FEVRIER 2015 à 18 heures 45 minutes**

Sous la Présidence de Claudine BERAU, Maire

Présents : Mmes, Mrs. BERAU. BARBIER. CHEVEE. LECOMTE. LEGAULT.
RENARD. VADÉ

Absents : Mmes, Mrs CHERRE (pouvoir à Mme BARBIER). DEFAY. GAULARD
(pouvoir à Mme BERAU). GERVAIS. GIRAUD. HAMELIN (pouvoir à Mme
RENARD). LESUEUR. SICOT

Madame Claude BARBIER est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 07 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Reconstruction des vestiaires sportifs : autorisation à Madame le Maire de signer les marchés
- Mise en sécurité des abords de l'école : changement du régime de priorité
- Questions diverses

Reconstruction des vestiaires sportifs : autorisation à Madame le Maire de signer les marchés

Madame le Maire rappelle que l'appel d'offres pour les travaux de reconstruction des vestiaires sportifs a été lancé le 06 novembre 2014. La commission d'appel d'offres s'est réunie en présence du maître d'œuvre le vendredi 23 janvier 2015 afin de procéder à l'analyse des offres.

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 23 janvier 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés publics suivants :

Lot	Désignation	Entreprises attributaires
1	Terrassement-VRD-gros œuvre-plancher	Ent.FLECHARD : 69 800.00 € HT Option n°1 : plus 4 956.00 € HT

		Option n° 2 : plus 1 886.40 € HT
2	Enduits	Ent. MS RAVALEMENT : 13 357.50 € HT
3	Charpente –bois- couverture sèche-bardage	Ent. DENIS MARIE : 19 115.82 € HT
4	Menuiseries extérieures aluminium et acier	Ent. METAL OUEST : 14 103 € HT
5	Menuiseries intérieures bois	Ent. LESSINGER : 17 724.50 € HT
6	Plafonds suspendus	Ent. LESSINGER : 9 166.50 € HT
7	Peinture	Ent. VALIENNE : 3 105.58 € HT
8	Carrelage / faïence	Ent. MS CARRELAGES : 8586.00 € HT
9	Plomberie - sanitaires	Ent. BRETEAU : 21 919.81 € HT
10	Electricité-chauffage-ventilation	Ent. CBL : 23 179.12 € HT

Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2015.

Mise en sécurité des abords de l'école : changement du régime de priorité

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général lequel émet un avis défavorable à un changement de régime de priorité avec implantation d'un panneau STOP au croisement de la route du Mont Cendrou et du Chemin de la Renaudière pour la mise en sécurité des abords de l'école. L'implantation d'un panneau STOP sur la RD 211 diminuerait la vitesse à l'intersection avec la voie communale mais serait peu crédible au regard de la configuration des lieux, la route départementale apparaissant comme la route principale. Le Conseil Général préconise plutôt d'aménager l'entrée de bourg, de créer un trottoir pour sécuriser le cheminement des piétons et des scolaires, diminuant ainsi la largeur de la voie et créant un effet de paroi pour les automobilistes.

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les remarques du Conseil Général
- Décide néanmoins de faire ralentir les automobilistes via la pose d'un panneau « cédez le passage » en descendant de la route du Mont Cendrou vers le centre bourg à l'intersection de la route du Mont Cendrou et du Chemin de la Renaudière pour la mise en sécurité des abords de l'école.
- Autorise Madame le Maire à rédiger l'arrêté municipal correspondant.

Questions diverses

- Madame le Maire transmet les bons vœux de Monsieur de Courson à l'ensemble du Conseil Municipal.
- Madame le Maire indique que l'employé communal a réalisé les travaux suivants :
Création d'une dalle en béton pour fixation d'un porte vélo acheté par l'association des parents d'élèves
Réparation du mur de la ruelle à côté de l'école
Réfection des toilettes de la mairie
- Madame le Maire fait savoir que les travaux relatifs à l'installation de la chaudière au restaurant sont terminés
- Madame le Maire donne connaissance d'un mail de Madame NICKLAS concernant le nettoyage de la salle omnisport envisagé par le club de tennis lors de son assemblée

générale (Club House, hall d'entrée, couloir, sanitaires et sol de la salle). Ayant constaté de nouvelles traces au sol (roller ou vélo ?), il nous a été demandé qui utilise la salle et pour quel usage ? (école ou d'autres associations) ; serait-il possible d'envisager une participation aux frais de nettoyage qui inclut des parties communes, sachant qu'aucune subvention n'est versée au club. Madame le Maire a fait savoir à Madame NICKLAS que seuls les élèves de cycle III se rendent à la salle omnisport uniquement pour jouer au ballon et qu'elle n'a pas connaissance d'autres associations qui utiliseraient la salle. Pour ce qui est du nettoyage, la commune l'a déjà réalisé après le comice agricole.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de la Directrice de l'école pour déplacer le panneau d'affichage qui se trouve sous l'abri bus à côté de la cantine. Le Conseil Municipal indique que le panneau sert aux associations, un nouveau panneau pourrait être installé à gauche du portillon le cas échéant.
- Madame le Maire pense qu'il serait bien de réaliser un panneau d'affichage pour la vente des lots du lotissement « Le Verger 3 ».
- Madame le Maire indique qu'elle a rencontré le nouveau percepteur. Celui-ci est présent à la trésorerie du Theil jusqu'à la fin de l'année.
- Madame le Maire rappelle qu'il convient, dans le cadre des élections départementales qui vont se dérouler les 22 et 29 mars 2015, de déterminer les permanences au bureau de vote. Chacun des conseillers municipaux est invité à s'inscrire ou à trouver un remplaçant en cas d'empêchement.
- Madame le Maire fait savoir que la composition du syndicat du Pays du Perche Ornais a été modifiée le 12 janvier 2015 par arrêté préfectoral. Le syndicat est désormais composé uniquement des Communautés de Communes. Les Communautés de Communes ayant les compétences et adhérant au syndicat, la double adhésion des communes et des communautés de communes n'est donc plus possible. Le syndicat du Pays du Perche Ornais s'engage néanmoins à rester en contact avec les communes en organisant annuellement une conférence des maires et en diffusant des informations auprès des secrétariats de mairie.
- Madame le Maire rappelle la réunion du 12 janvier 2015 à la salle des fêtes du Theil sur Huisne concernant les communes nouvelles. Elle transmet à chacun des conseillers municipaux un document explicatif relatant ce qu'est une commune nouvelle afin que chacun est connaissance du dossier.
- Monsieur CHEVÉE fait savoir que des terrains vont être à vendre derrière la salle des fêtes. Il évoque la possibilité d'acquérir une petite portion et d'inscrire une somme au prochain budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.